



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 mars 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR

Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET

Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : EDUCATION
Carte scolaire – Année scolaire 2025-2026- Avis du Conseil Municipal

Comme chaque année, la Direction académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2025.

Il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les mesures d'ouvertures et fermetures de classe pour les écoles de la Ville.

• **Éléments de contexte :**

Les orientations prioritaires présentées par l'Éducation Nationale pour l'attribution des postes d'enseignants sont les suivantes :

- Le plafonnement des classes à 24 pour les grandes sections de maternelle, les CP et CE1,
- Maintenir les dédoublements des classes en REP,
- Poursuivre l'effort de création d'Unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS) pour déployer pleinement l'école inclusive,
- Développer l'accueil des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la Ville,
- Soutenir la ruralité.

La baisse des effectifs scolaires se poursuit à l'échelle nationale, comme en Côte-d'Or où une baisse de – 776 élèves est annoncée dans le 1er degré pour la prochaine rentrée.

60 postes seront supprimés dans les établissements du 1^{er} degré de l'Académie à la rentrée scolaire prochaine (*contre 98 en 2024*) dont 16 pour le département de la Côte-d'Or (*contre 27 en 2024*).

A Dijon, contrairement au reste du Département, les effectifs scolaires sont préservés. Les prévisions d'effectifs laissent en effet entrevoir une stabilité, voire une légère hausse des effectifs des écoles publiques dijonnaises (*environ 9 500 enfants*).

Pour mémoire, les effectifs de la rentrée de septembre 2024 étaient déjà légèrement supérieurs à ceux de 2023 (*Environ + 100 élèves par rapport à septembre 2023*).

• Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2025 :

Pour faire suite aux réunions du Comité social d'administration départemental (CSAD) du 10 janvier et du Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du 20 février 2025, voici la synthèse des premières mesures de carte scolaire 2025/2026, décidées par la Direction académique :

ECOLES	OUVERTURES	Moyenne par classe après mesure	FERMETURES	Moyenne par classe après mesure
	Alain MILLOT élémentaire	21,6	Château de Pouilly mater-nelle	24
	Paulette LEVY élémentaire	23,25	Dampierre maternelle	23,5
	Victor HUGO maternelle	23,10	Maladière élémentaire	22,7
	Champs Perdrix maternelle	17,2	Valendons élémentaire	22,10
	Dampierre élémentaire (pérennisation du moyen provi-soire attribué l'année dernière)	24,7	Voltaire élémentaire	24,20
	Monte de Vénice maternelle	22,2	Ruffet élémentaire	24,22

	(pérennisation du moyen provisoire attribué l'année dernière)			
	Monts de Vignes élémentaire (pérennisation du moyen provisoire attribué l'année dernière)	24,1	Larrey maternelle	28
	Jean Baptiste LALLEMAND élémentaire (pérennisation du moyen provisoire attribué l'année dernière)	19,4	Flammarion élémentaire	16,8
	Montmuzard maternelle (non confirmation de la fermeture provisoire prononcée l'année dernière)	21,3	Lamartine élémentaire	16,20
			Darcy maternelle (pérennisation de la fermeture provisoire prononcée l'année dernière)	25,3
			Buffon élémentaire (pérennisation de la fermeture provisoire prononcée l'année dernière)	16,20
TOTAL	9 ouvertures (mais 4 réelles ouvertures sur le terrain)		11 fermetures (mais 9 fermetures réelles sur le terrain)	

A ce stade, le solde ouvertures/fermetures réel sera donc de - 5 classes.

A noter en complément la transformation d'une classe de l'école de Plein Air en classe ULIS qui sera implantée à Quétigny, pour accueillir des enfants qui y sont domiciliés.

Des ajustements seront encore réalisés lors des prochains CTSD de juin et août 2025 en fonction de l'actualisation des effectifs scolaires prévisionnels.

- L'avis du Conseil Municipal

Il est proposé que la Ville porte l'attention de la Direction académique sur les priorités suivantes :

- la nécessité de tenir compte de la dynamique positive des effectifs dijonnais,
- favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- mieux accompagner les enfants allophones,
- préserver les capacités d'accueil des enfants de moins de 3 ans, notamment dans les quartiers où les besoins socio-éducatifs sont prégnants,
- stabiliser les moyens dans les écoles de la Cité éducative.

Il est ainsi proposé que le Conseil Municipal :

- Émette un avis favorable aux ouvertures de classes,
- Émette un avis défavorable aux fermetures de classes lorsqu'elles ne sont pas compensées par d'autres ouvertures au regard de la dynamique des effectifs de Dijon,
- Demande le réexamen des situations des écoles à forts effectifs et dont les besoins socio-éducatifs sont importants,
- Demande la création d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) supplémentaire dans le sud du territoire dijonnais.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'émettre** un avis favorable aux ouvertures de classes ;
- **d'émettre** un avis défavorable aux fermetures de classes lorsqu'elles ne sont pas compensées ;

- **de demander** le réexamen des situations des écoles à forts effectifs et dont les besoins socio-éducatifs sont importants ;
- **de demander** la création d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) supplémentaire dans le sud du territoire dijonnais.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	